

Assurance-accidents

InSure Accident (Kids)

- ✓ L'assurance complémentaire parfaite pour tous les accidents corporels.
- ✓ **Garantie polyvalente:** en vacances, au travail, en voiture, à vélo ou à moto ...
- ✓ Vos **projets d'avenir** ne sont pas menacés par des frais (para)médicaux imprévus.
- ✓ La solution pour les **frais de transport des malades, d'opérations de sauvetage, d'hospitalisation, de chirurgie plastique**¹ ...
- ✓ Une **indemnité adéquate** en cas d'invalidité physiologique ou de décès¹.
- ✓ Le contrat dure un an et est chaque fois renouvelé tacitement pour une année, sauf si le preneur d'assurance résilie le contrat au plus tard trois mois avant l'échéance par lettre recommandée.

Certains risques sont exclus, parmi lesquels les accidents suite à des sports dangereux, empoisonnement, ... Vous trouverez la liste complète dans les conditions générales.

1. Le remboursement des frais de chirurgie plastique et une indemnité en cas de décès ne sont valables que pour InSure Accident Kids.



Vous souhaitez plus d'informations ou une offre avec le calcul de votre prime ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Vous trouverez des informations détaillées sur cette assurance-accidents dans les conditions générales. Vous pouvez les obtenir gratuitement auprès de votre conseiller ou à l'adresse info@ergo.be.

Votre intermédiaire

© ERGO, marque d'ERGO Insurance sa, Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles, Belgique | T +32 (0)2 535 57 11 | F +32 (0)2 535 57 00 | www.ergo.be | info@ergo.be
Bruxelles RPM 0414.875.829 | IBAN BE61 3630 6135 9917 | BIC BBRUBEBB
Entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le code 0735

Produit d'assurance régi par la législation belge. Toute plainte peut être adressée au département Complaints d'ERGO Insurance (tél : +32 (0)2 535 58 88 ou e-mail : complaints@ergo.be) ou à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (tél : +32 (0)2 547 58 71 ou e-mail : info@ombudsman.as)

ERGO-10006/01.16 | E.r.: Nathalie De Heem | bd. Bischoffsheim 1-8 | 1000 Bruxelles

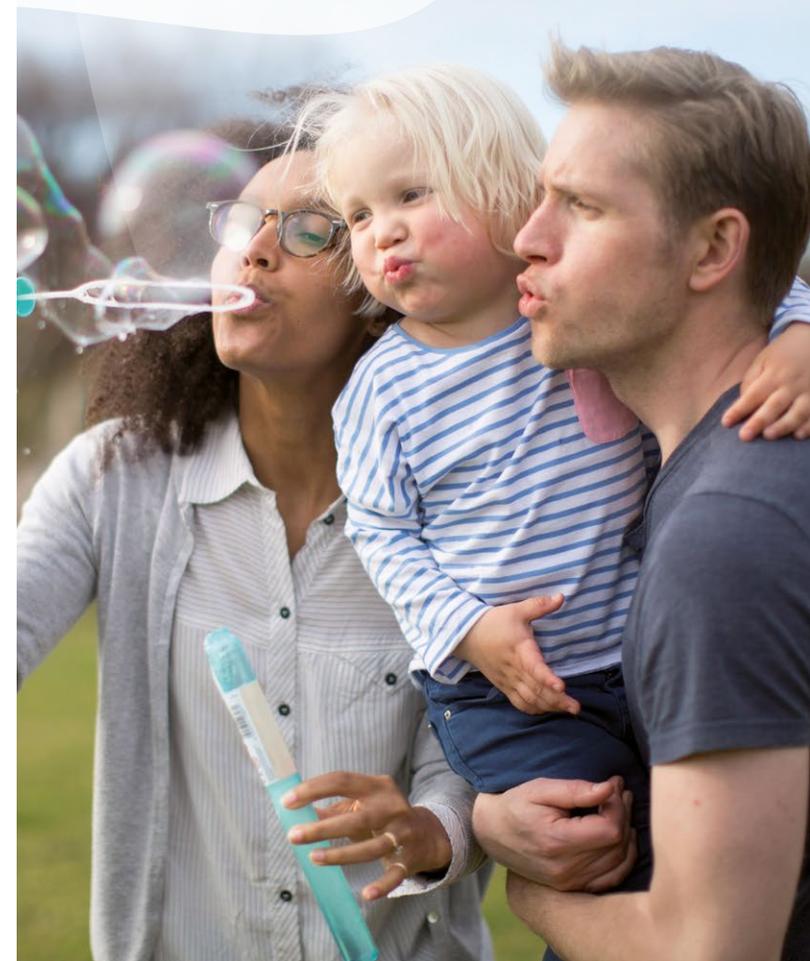


InSure Accident
Assurance-accidents d'ERGO

Petites primes, grande sérénité

ERGO

Mieux vous connaître
pour mieux vous assurer.



InSure Accident

Quelles sont les sécurités que vous apporte cette assurance-accidents ? Les garanties standard en cas d'accident sont:

- **Remboursement des frais** de transport à la suite d'un accident
- Indemnité journalière forfaitaire en cas d'**hospitalisation**
- **Indemnité** en cas d'**invalidité** physiologique permanente



Si vous vous mariez, votre partenaire sera assuré(e) gratuitement les six premiers mois suivant le mariage. Votre enfant sera assuré gratuitement les six premiers mois après sa naissance. N'oubliez pas de communiquer à ERGO ces éventuels changements dans votre situation familiale.

Une protection sur mesure

Vous pouvez choisir entre deux formules.

	formule 1	formule 2
Prime mensuelle min. ¹	€ 7,74	€ 15,48
Capital en cas d'invalidité physiologique en fonction du degré d'invalidité (en cas de classe de risque A) ²	maximum € 120.000	maximum € 240.000
Indemnité journalière d'hospitalisation (étranger x2)	€ 18,00	€ 36,00
Frais de sauvetage (étranger x2)	€ 2.500	€ 2.500

1. Ces primes comprennent tous les frais et taxes.

2. La classe de risque dépend de votre profession. Pour la classe de risque B, ces capitaux s'élèvent à € 60.000 (formule 1) et à € 120.000 (formule 2). Vous trouverez l'aperçu complet de toutes les primes et garanties auprès de votre conseiller ERGO.

Avec InSure Accident Kids, vous protégez ce que vous avez de plus cher dans la vie.

InSure Accident Kids

InSure Accident Kids prévoit les prestations suivantes si votre enfant est impliqué dans un accident :

- Remboursement des frais de **chirurgie plastique**
- **Prestation** en cas de **décès**
- Le **remboursement des frais de transport** suite à un accident
- Frais journaliers forfaitaires en cas d'**hospitalisation**
- Une **indemnité** en cas d'**invalidité** physiologique permanente
- Si en tant que parent, vous venez à décéder, les primes d'assurance continueront à être payées jusqu'au moment où l'enfant atteint ses 18 ans.

Avec InSure Accident Kids, vous protégez ce que vous avez de plus cher dans la vie. Ce n'est pas un luxe superflu puisque souvent, les enfants n'ont pas encore la prudence et l'expérience de leurs parents.

Une protection sur mesure, pour vos enfants aussi

Vous pouvez choisir entre 3 formules différentes.

	formule 1	formule 2	formule 3
Prime mensuelle min. ³	€ 4,59	€ 6,41	€ 8,17
Capital maximal en cas d'invalidité physiologique en fonction du degré d'invalidité	maximum € 150.000	maximum € 225.000	maximum € 300.000
Indemnité journalière d'hospitalisation (étranger x2)	€ 10,00	€ 15,00	€ 20,00
Frais de sauvetage (étranger x2)	€ 2.500	€ 2.500	€ 2.500

3. Ces primes comprennent tous les frais et taxes.